



Mairie de
Cosnac

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

7 juin 2024

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	☒		☐
Karine Martin	☒		☐
Michel Falzon	☒		☐
Corinne Ferland	☐	Michel Falzon	☐
Guillaume Pélissier	☒		☐
Colette Coste	☐	Gérard Soler	☐
André Laffaire	☒		☐
Ginette Valeille	☐	Ingrid Chazoule	☐
Philippe Martin	☐	Serge Arnaud	☐
Alain Marque	☒		☐
Serge Arnaud	☒		☐
Marc Denysiak	☒		☐
Christine Dumont	☒		☐
Isabelle Toullieu	☒		☐
Sandrine Corblin	☐		☒
Christine Valade	☒		☐
Ingrid Chazoule	☒		☐
Sandra Luciathe	☒		☐
Julien Pestourie	☐	Amandine Boucharel	☐
Amandine Boucharel	☒		☐
Florian Mestre	☒		☐
Aurélien Bastien	☒		☐

16 présents 5 pouvoirs - 21 voix exprimées sur 22

Secrétaire de séance : Karine Martin

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2024

Mme Luciathe dit voter « pour » l'ensemble du compte-rendu mais regrette la rédaction à propos de la délibération n°17 qu'elle trouve trop développée.

4.

M. Falzon qui a pouvoir de Mme Ferland dit que Mme Ferland s'abstient pour les mêmes raisons. M. Le Maire regrette l'absence de Mme Ferland qui aurait pu mieux s'exprimer sur ce sujet en présentiel et précise que personne ne l'a interpellé sur le sujet avant le conseil si ce n'est Mme Luciathe.

Voté par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Ferland par pouvoir)

Décisions du Maire depuis le 5 avril 2024

- Règlement à une administrée suite à un sinistre causé sur son véhicule d'un montant de 252,06€
- Remboursement de l'assurance GAN suite à une effraction au local VTT/pétanque d'un montant de 5051,28€

FINANCES

1- Participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac pour l'année 2023-2024

Une participation doit être demandée aux communes avoisinantes pour leurs enfants scolarisés à COSNAC.

Le calcul de cette participation est constitué des frais de fonctionnement et des charges de personnel de l'exercice 2023, en fonction du nombre total d'enfants scolarisés.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac est de :

- 2 141,25€ par enfant en maternelle (2 157,89€ l'an passé)
- 410,41€ par enfant en élémentaire (415,75 € l'an passé)

Mme Martin fait la remarque d'un montant à peu près identique à l'année précédente.

M. Marque demande le nombre d'enfants concernés

Réponse : 27 enfants extérieurs mais il est de plus en plus difficile de se faire payer par les autres communes.

Voté à l'unanimité

2- Tarifs restaurant scolaire

Devant l'augmentation des différents coûts (denrées alimentaires, énergies, produits entretien, personnel...), il est proposé d'augmenter de 0,20€ le prix des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024.

Seules les deux 1^{ères} tranches correspondant aux tranches mises en place pour la tarification « cantine à 1 euro » ne changent pas.

M. Le Maire fait remarquer que ce tarif reste bien en-dessous du coût réel.

Dans ce tableau, figure également un nouveau tarif pour les enfants accueillis avec un panier repas dans le cadre d'un PAI.

Voté à l'unanimité

3- Espace Municipal Adrien Teyssandier : tarifs camps vacances été 2024

Délibération habituelle pour fixer les tarifs des différents camps, mini-séjours de l'été 2024. Mme Martin précise qu'il n'y aura pas cette année de camps « éloignés » mais le choix de proposer des camps sur Cosnac au city-stade pour deux tranches d'âge (3-6 ans et + de 6 ans).

Voté à l'unanimité

4- Tarifs Espace de Vie Sociale

Il a été proposé par la commission 1 d'augmenter de 2€ l'adhésion annuelle à l'EVS. Au vu de cette délibération, il a été utile de refaire un tableau regroupant tous les tarifs de l'EVS.

La modification prendra effet au 1^{er} septembre 2024.

Voté à l'unanimité

5- Rétrocession de concessions dans le cimetière communal

Une famille a fait connaître son souhait de rétrocéder 2 concessions dans le cimetière n°3. Elles avaient été concédées pour une durée de 50 ans. Le calcul a donc été fait pour connaître le prix de la rétrocession : $2 \times 220 = 440 - 146,66$ (part CCAS). Il reste donc un remboursement de 293,34€ pour les 2 concessions au prorata temporis.

La partie qui revient au CCAS lorsque des concessions sont concédées reste acquise, il n'y a pas de remboursement sur cette somme-là.

Voté à l'unanimité

6- Rénovation du groupe scolaire – Demande de subvention au titre du fonds Vert Ingénierie

Dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire il est déposé une nouvelle demande d'aide auprès de l'Etat, cette fois-ci au titre du Fonds Vert Ingénierie afin de nous aider à financer les études. M. le Maire précise que la commune envisage la rénovation énergétique complète du groupe scolaire depuis 2018.

La demande d'aide est comme suit :

Dépenses : 296 000 €

Recettes : Fonds vert : 211 800 €

Conseil départemental : 25 000 €

Reste à charge pour la commune si la subvention est accordée : 59 200 €

Voté à l'unanimité

7- Amendes de police – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze

Dans le cadre des travaux réalisés dans le bourg, les aménagements de sécurité peuvent faire l'objet d'une aide de la part du Conseil Départemental de la Corrèze au titre des amendes de police.

La demande se répartit comme suit :

Dépenses : Coût aménagements de sécurité dans travaux du bourg : 12 281,85 €

Recettes : Conseil Départemental : 4298,65 €

Reste à charge pour la commune si la subvention est accordée : 7983,20 €

Mme Toullieu demande une explication sur cette appellation, M. le Maire répond qu'il s'agit de l'argent rentrés dans les caisses du Conseil Départemental par le biais des radars routiers.

Voté à l'unanimité

8- Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

La commune de Cosnac est déjà membre de ce groupement de commandes, le marché prend fin en décembre 2024, il convient donc de prévoir la suite. Il est donc proposé de réadhérer au groupement de commandes qui est sur un très large périmètre (10 départements) afin d'obtenir des tarifs les plus attractifs possibles au niveau de ces énergies.

M. Laffaire profite de cette délibération pour donner des informations sur ce groupement et sur la fédération d'électricité.

Voté à l'unanimité

9- Mise à jour du tableau des effectifs

Il s'agit de prévoir des postes administratifs en vue du prochain recrutement pour pallier au départ à la retraite d'un agent. Il est proposé de créer plusieurs postes afin d'optimiser ce recrutement. A l'issue du recrutement, les postes non utilisés seront supprimés dès le conseil municipal suivant.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Levée de la séance à 22h

**Le Maire,
Conseiller Départemental**



Gérard SOLER